



Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2019

La compagnie des archers de la Seules a tenu son assemblée générale ordinaire le 11 octobre 2019 salle de la maison de la mer. Cette réunion a débuté à 19h.

Nous avons lors de cette assemblée :

- Archers présents : 26
- Archers excusés : 6

L'assemblée générale a débuté par l'accueil des nouveaux adhérents et une belle nouvelle de rentrée, la naissance d'Antonin, fils de Mélanie Aimé.

Le rapport moral et sportif a été présenté par Philippe Godard, le rapport financier par Jean-René Ried, trésorier de la compagnie. Ceux ci ont été approuvés à l'unanimité par le vote des adhérents présents répondant aux dispositions de l'article 5 des statuts (quorum établi).

La compagnie a un ratio de 47 licenciés sur 4156 habitants soit 1,13 % ce qui nous situe 7ème position sur 19 dans le Calvados (question du maire le 2 octobre)

Les thèmes suivants ont été traités :

- bilan des travaux intérieurs et extérieurs

les aménagements intérieurs sont presque terminés et la réception a eu lieu le 2 octobre dernier. On a demandé à la mairie l'autorisation de poser une boîte de dérivation pour les spots ainsi qu'un marquage de distances au sol. Le coût de cette ciblerie est de 2000€ avec une subvention exceptionnelle de la mairie de 1000€. Pour l'extérieur, la seconde cible à 50m sera aménagée comme la 1ère. L'une des deux ne servira qu'aux compounds. Un chantier de nettoyage du terrain a eu lieu fin septembre. On programme aussi la pose d'une sécurité derrière la butte d'attaque (grillage, haies d'épineux ...) financée avec le solde de 1442€ des travaux du jardin.

- achats en matériel et tenues : besoins en branche, oilletons, flèches...

Laurent pense que les poignées bois sont encore opérationnelles pour les purs débutants. Des branches de faible puissance ont été achetées compte tenu de l'arrivée de jeunes cette saison. Nous disposons d'une dizaine de poignées métal. Reste la question récurrente des droitiers/gauchers.

Une commande de tenues sera lancée plus tôt cette année et les archers sont invités à passer leurs commandes.

- situation financière avec le coût des chantiers et la baisse des subventions

Nous disposons à ce jour de 4885,89€ (incluant les 1442€ du jardin et les 500€ des cibles). Nous avons perçu au cours de la saison 2018/2019 :

- 1250€ de subvention plus 1000€ de subvention exceptionnelle
- 250€ du département
- 550€ d'Arromanches
- 500€ de M. Monneraye
- 300€ de Carrefour market
- 150€ de Multiplast
- 50€ de Mélanie.

Une augmentation conséquente des cotisations a été décidée mais elles resteront stables sur 2/3 ans sauf situation exceptionnelle.

Nous accueillons Monsieur Lionel Monneraye, directeur de l'agence immobilière Kappa. Nous lui avons exposé en septembre notre plan triennal de développement et il apportera son soutien à la compagnie sur ces trois ans avec une participation à hauteur de 2000€ par an. Cet effort est vivement apprécié par les archers présents et contribuera à l'effort de développement entamé ces dernières années.

- bilan des animations estivales

L'animation à Arromanches a été un succès comme chaque année. Avec le camping de Courseulles, nous n'avons eu qu'une seule animation payante avec 16 participants (celle de juin était une prise de contact). Sur ce constat d'échec, nous ferons le point avec les responsables du camping et envisageons de proposer à l'office de tourisme des animations avec un calendrier que nous fixerons. Georges Gouffé et Lionel Monneraye proposent leur aide afin de relancer ces animations camping et centres de vacances. Les archers de la Seulles ont également participé à la fête de la mer avec l'aide de Gérald Vanbelleghem sur la thématique du drakkar viking remportant un vif succès auprès du public. Nous déciderons d'une prochaine participation annuelle ou tous les deux ans.

- développement des tirs en extérieur

Les débutants découvriront l'espace de tir extérieur les premières séances passées. Un tuteur confirmé prendra en charge le débutant pour une meilleure intégration. Une journée de tir aura lieu un week end sous forme de jeux avec les duos débutant/tuteur. Laurent incite les archers à exprimer leurs besoins à savoir : tirs en salle ou extérieur (au jardin d'arc, nature, 3D...), compétition ou pas...

Afin de continuer l'aménagement de notre espace de tir extérieur nous envisageons l'achat d'un des bungalows du camping. Nous avons interrogé la mairie pour savoir la faisabilité du projet. Reste à savoir à quel prix serait cédé ce bungalow sachant que des travaux de bardage bois et d'aménagement sont à prévoir. La compagnie n'engagera pas de lourdes dépenses car nos priorités vont au matériel et au réaménagement des cibles extérieures.

- soutien financier aux compétiteurs

Cette initiative mise en place l'an dernier sera bien sûr maintenue. 30€ ont été versés aux 3 participants à la coupe de France de Coutances. La saison passée 275€ ont été répartis entre les archers compétiteurs ayant effectué au moins 3 concours.

- point sur les nouvelles règles TAE

Les fiches de synthèse de la FFTA sont présentées au public. Il faut qu'on adapte nos installations aux nouvelles réglementations.

- point sur le jardin d'arc et les tirs de tradition

Nous avons voulu ce jardin d'arc comme espace de convivialité et de découverte mais aujourd'hui je constate que c'est un échec. Alors réagissons ! La pratique du tir beursault est une des disciplines extérieures que nous souhaitons promouvoir. C'est pourquoi nous organiserons des journées découvertes ludiques dans le but de démystifier tout cela. Que l'on parle de club ou de compagnie, c'est un tout, et notre rôle est d'amener chaque archer à découvrir et pratiquer la discipline qu'il apprécie. Il est aussi de veiller au maintien d'une harmonie au sein du groupe par le respect de toutes nos valeurs.

Laurent fait perdurer la pratique du tir campagne (3 podiums) et nous l'en remercions. On envisage d'aborder le 3D par le prêt de cibles si c'est possible.

Quant aux tirs de la Saint Sébastien et du Roy, ils sont ouverts à l'ensemble des archers et nous avons travaillé à trouver une solution pour amener chacun à l'apprentissage de ces tirs sans dénaturer la tradition et l'histoire qu'ils véhiculent. Sur le plan pratique, nous convenons que gérer 20 archers sur un tir beursault dans le

jardin d'arc n'est pas chose facile. C'est pourquoi nous vous proposons ces nouvelles formules :

- la Saint Sébastien se déroulera sur plusieurs distances convenant à chacun de façon ludique et sur une partie de beursault réduite à 12 points.
- le tir du roy (abat l'oiseau), nous envisageons de le pratiquer à la perche avec des flèches flou flou (pointes blunt).

- utilisation de matériel vidéo

Emmanuel propose de tester une formule alliant tablette (il propose la sienne), écran PC (nous en avons un en stock) et ordinateur portable (idem). Il existe aussi la possibilité d'acheter un téléviseur pour visionner. Nous allons donc tester ces différentes solutions.

- questions diverses

- Les « jeux de Noël » auront lieu le mercredi 18 décembre 2019 (tombola, collation...)
- le bouquet provincial 2020 aura lieu le 17 mai à Gisors. Compte tenu de la proximité du lieu nous incitons les archers à nous accompagner.
- nous proposons un repas au restaurant (Gérald contactera le restaurant)
- il est décidé sur proposition de Bernard Vérité d'afficher les tableaux des participants aux concours pour le co-voiturage

La réunion s'est terminée à 21h par le verre de l'amitié offert par Philippe Barbanchon et Philippe Godard célébrant ainsi le titre de champion de Normandie et l'achèvement des travaux de ciblerie.

Votre capitaine Philippe GODARD